



STÉPHANE LE FOLL  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA  
FORÊT

BARBARA POMPILI  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE  
LA BIODIVERSITÉ  
AUPRÈS DE LA MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE  
ET DE LA MER, CHARGÉE DES  
RELATIONS INTERNATIONALES SUR  
LE CLIMAT

CHRISTIAN ECKERT  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU  
BUDGET,  
AUPRÈS DU MINISTRE DES  
FINANCES ET DES COMPTES  
PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 7 mars 2016  
N°

## **Stéphane LE FOLL, Barbara POMPILI et Christian ECKERT ont signé le Contrat d'objectifs et de performance de l'ONF pour la période 2016-2020**

Le Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020, adopté lors du Conseil d'administration de l'Office national des forêts le 17 décembre 2015, a été signé aujourd'hui au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt par Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement, Barbara POMPILI, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, et Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget.

Aux côtés des Ministres de tutelle, Jean-Yves CAULLET, président du Conseil d'administration de l'ONF, Dominique JARLIER, président de la Fédération nationale des communes forestières, et Christian DUBREUIL, directeur général de l'ONF, ont également apposé leur signature sur ce Contrat, qui définit la feuille de route de l'établissement pour les cinq années à venir en métropole et dans les DOM. Il fixe les enjeux forestiers stratégiques pour les forêts domaniales et les forêts des collectivités en matière de sylviculture, d'approvisionnement de la filière, de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de réponses aux demandes de la société.

Le Contrat conforte l'ensemble des missions de l'Office et l'activité de ses filiales. Il fixe un objectif de 15 millions de mètres cube pour la mobilisation des bois en forêts publiques d'ici 2020, favorise le développement du bois façonné et apporte une avancée majeure dans le domaine des ressources humaines en mettant fin aux réductions d'effectifs.

Le Contrat d'objectifs et de performance sera mis en œuvre dans le cadre d'un projet d'établissement en cours d'élaboration.

Par ailleurs, à l'occasion de la signature de ce contrat, les ministres ont soutenu l'initiative de l'ONF, qui s'est engagé dans une adaptation de ses directions territoriales, qui prend en compte la nouvelle organisation des régions issues de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, et la répartition géographique des massifs forestiers.

« Ce nouveau contrat d'objectifs trace des perspectives ambitieuses mais réalistes sur la mobilisation du bois au service de l'ensemble de la filière, tout en préservant le caractère durable et multifonctionnel de la forêt publique française. La gestion durable de la forêt est en effet un enjeu majeur au regard du défi climatique et de la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, les conditions budgétaires sont désormais réunies pour permettre à l'ONF de poursuivre sa mission de gestionnaire des forêts publiques tout en assurant la pérennité financière de l'établissement » se sont félicités les trois Ministres.

### **Contacts presse :**

Cabinet de Stéphane LE FOLL : 01 49 55 59 74 / [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Cabinet de Barbara POMPILI : 01 40 81 88 60 / [sec-biodiv-presse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sec-biodiv-presse@developpement-durable.gouv.fr)

Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04 / [sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr)